

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 17 DECEMBRE 2012**

L'an deux mille douze le 17 décembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP – Valérie BARTHEL – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Sandrine MIOTTO - Marie-Sophie NEUBERT - Alain DONGUY – Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Julien CORNUT - Agnès MAILLET – François MARTIN – Anne GERIN – Olivier GOY - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Patrick COHEN

Avaient donné procuration pour voter :

Michel MOLLIER à Michel BERGER
Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL
Salima ICHBA à Jean DUCHAMP
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Monique DEVEAUX à Olivier GOY
Marie-Paul GEAY à Sandrine MIOTTO

Étaient absents : Jean-Louis CHENEVAS-PAULE, Jean-François PONCET, Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7812 - Foncier – Acquisition parcelle AE 213p – Chemin des Balmes

Monsieur Michel BERGER, adjoint chargé du pôle Ressources et Moyens et de l'Environnement, informe le Conseil municipal que dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de retournement du camion de collecte des ordures ménagères, Chemin des Balmes, la commune souhaite se porter acquéreur d'une partie de la parcelle AE 213, soit une superficie de 100 m² sous réserve d'un bornage.

Ce terrain est la propriété de Monsieur et Madame BOUVIER PATRON Maurice.

Suite aux négociations engagées, par courrier reçu en mairie le 13 septembre 2012, les propriétaires ont donné leur accord pour une cession du tènement au prix de 1 €/m².

Les frais afférents à la présente seront pris en charge par la Commune.

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens du 11 Octobre 2012, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** :

➤ D'APPROUVER l'acquisition amiable de la parcelle AE 213p, soit 100 m² environ sous réserve d'un bornage, au prix de 1€/m²

➤ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Michel BERGER, adjoint chargé du pôle Ressources et Moyens et de l'Environnement, à signer les actes et à faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser le transfert de propriété.

Voreppe, le 18 décembre 2012
Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 17 DECEMBRE 2012**

L'an deux mille douze le 17 décembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP – Valérie BARTHEL – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Sandrine MIOTTO - Marie-Sophie NEUBERT - Alain DONGUY – Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Julien CORNUT - Agnès MAILLET – François MARTIN – Anne GERIN – Olivier GOY - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Patrick COHEN

Avaient donné procuration pour voter :

Michel MOLLIER à Michel BERGER
Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL
Salima ICHBA à Jean DUCHAMP
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Monique DEVEAUX à Olivier GOY
Marie-Paul GEAY à Sandrine MIOTTO

Étaient absents : Jean-François PONCET, Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7813 - Vie associative – Subvention aux associations

Monsieur Jean-Louis CHENEVAS-PAULE, Adjoint chargé du pôle Animation de la Vie Locale, de la Culture et du Patrimoine rappelle que le Conseil municipal souhaite apporter un soutien financier de façon ponctuelle aux associations qui en font la demande en tenant compte de la qualité de leur projet et de leur implication dans l'animation de la vie locale.

Dans ce cadre, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

Office Municipal des Associations	Accompagnement dans l'organisation du Noël Solidaire	1 500 €
Corepha	Préparation des 700 ans de Voreppe	2 000 €
Compagnie Confidences	Préparation du 5 ^e festival Jeunes Chorégraphes	3 000 €
Atout à z'art	Préparation de leur 10 ^e anniversaire	1 000 €
Office Municipal des Sports	Préparation de la 2 ^e édition des Voreppiades	2 000 €
Association des Commerçants de Voreppe	Décoration Grande Rue	50 €
TOTAL		9 550 €

Après avis favorable de la Commission Animation Vie Locale du 29 novembre 2012, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** :

- DE VERSER ces subventions exceptionnelles

Voreppe, le 18 décembre 2012
Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 17 DÉCEMBRE 2012**

L'an deux mille douze le 17 décembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP – Valérie BARTHEL – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Sandrine MIOTTO - Marie-Sophie NEUBERT - Alain DONGUY – Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Julien CORNUT - Agnès MAILLET – François MARTIN – Anne GERIN – Olivier GOY - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Patrick COHEN

Avaient donné procuration pour voter :

Michel MOLLIER à Michel BERGER
Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL
Salima ICHBA à Jean DUCHAMP
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Monique DEVEAUX à Olivier GOY
Marie-Paul GEAY à Sandrine MIOTTO

Étaient absents : Jean-François PONCET, Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7814 - Culture – Don des cartons à dessins d'Alexandre Debelle au Musée Dauphinois

Monsieur Jean-Louis CHENEVAS-PAULE, adjoint chargé du pôle Animation de la Vie Locale, de la Culture et du Patrimoine, informe le Conseil municipal que la Commune possède 50 cartons à dessins préparatoires pour la décoration de l'église St Didier, réalisés par Alexandre Debelle.

Il est proposé le don de ces 50 cartons à dessin au Musée Dauphinois, pour une meilleure conservation et valorisation de cet ensemble.

Après avis favorable de la Commission Animation Vie Locale du 9 octobre 2012, le conseil municipal décide à **l'unanimité** :

- D'AUTORISER le don des 50 cartons à dessins au Musée Dauphinois

Voreppe, le 18 décembre 2012
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 17 DECEMBRE 2012**

L'an deux mille douze le 17 décembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP – Valérie BARTHEL – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Sandrine MIOTTO - Marie-Sophie NEUBERT - Alain DONGUY – Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Julien CORNUT - Agnès MAILLET – François MARTIN – Anne GERIN – Olivier GOY - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Patrick COHEN

Avaient donné procuration pour voter :

Michel MOLLIER à Michel BERGER
Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL
Salima ICHBA à Jean DUCHAMP
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Monique DEVEAUX à Olivier GOY
Marie-Paul GEAY à Sandrine MIOTTO

Étaient absents : Jean-François PONCET, Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7815 - Centre social de Voreppe – Approbation du choix des entreprises

Madame Fabienne SENTIS, adjointe à la solidarité et à la politique de la ville, rappelle que par délibération du 17 octobre 2011, le Conseil municipal a approuvé la réalisation du projet de construction du centre social.

La Commune de Voreppe, représenté par son mandataire Amome, a lancé le 7 novembre 2012 une consultation, sous forme de procédure adaptée (MAPA), pour la réhabilitation et l'extension du centre social.

Cette opération de travaux est divisée en 12 lots, la présente consultation ne concerne les lots 1 à 11, le lot désamiantage ayant fait l'objet d'une consultation préalable en octobre 2012.

L'analyse a été confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il est proposé d'attribuer les lots suivants comme suit :

<u>Lots</u>	<u>Désignations</u>	<u>Entreprises</u>	<u>Estimation (€ HT)</u>	<u>Montant du marché (€ HT)</u>
<u>LOT 01</u>	Désamiantage	Hygepur 26100 Roman sur Isère	21 700	18 820
<u>LOT 1</u>	Terrassements-VRD	Tomai 38210 Vourey	105 530	87 335
<u>LOT 2</u>	Démolition maçonnerie gros oeuvre	Tomai 38210 Vourey	346 451,43	308 120,50
<u>LOT 3</u>	Étanchéité	Sans suite, à relancer	75 803,63	-
<u>LOT 4</u>	Menuiseries extérieures -protections solaires – bardages	Savignon 38140 Izeaux	105 952,68 avec option	57 500 avec option
<u>LOT 5</u>	Menuiseries intérieures bois - agencements	Therrond 26000 Valence	98 238,21	Tranche ferme 104 653,60 Tranche conditionnelle 23 141 Total 127 794,60
<u>LOT 6</u>	Doublages – cloisons – peintures – faux plafonds	Valenti 38590 Sillans	83 617,90	78 450
<u>LOT 7</u>	Sols souples - Carrelage faïence	Dhien sols 38850 Chirens	26 074,43	17 600
<u>LOT 8</u>	Serrurerie -	Sans suite, à	6 598,55	-

	métallerie	relancer		
<u>LOT 9</u>	Façades	Battaglino 38210 Tullins	18 514,46	13 663,25
<u>LOT 10</u>	Électricité courants forts et faibles	RMB Elec 38590 Saint Etienne de Saint Geoirs	90 000	Tranche ferme 71 000 Tranche conditionnelle 1 023,60 Total 72 023,60
<u>LOT 11</u>	Chauffage - Ventilation – Sanitaire	Climat Sanit 38610 Gières	105 000 avec option	104 032 avec option

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil municipal décide **avec 2 oppositions et 5 abstentions** :

➤ D'AUTORISER Amome, mandataire du projet, à signer et notifier les marchés de travaux correspondants et faire tout ce qui doit être fait.

Voreppe, le 18 décembre 2012
Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 17 DECEMBRE 2012**

Étaient présents :

Jean DUCHAMP – Valérie BARTHEL – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Sandrine MIOTTO - Marie-Sophie NEUBERT - Alain DONGUY – Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Julien CORNUT - Agnès MAILLET – François MARTIN – Anne GERIN – Olivier GOY - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Patrick COHEN

Avaient donné procuration pour voter :

Michel MOLLIER à Michel BERGER
Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL
Salima ICHBA à Jean DUCHAMP
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Monique DEVEAUX à Olivier GOY
Marie-Paul GEAY à Sandrine MIOTTO

Étaient absents : Jean-François PONCET, Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7816 - Modification au sein des instances

Monsieur Jean DUCHAMP, Maire, expose au Conseil municipal que suite la démission de monsieur André NAEGELEN du Conseil d'administration du CCAS, il convient d'adapter certaines représentations au sein des instances :

Chantal REBEILLÉ-BORGELLA en remplacement d'André NAEGELEN en tant que membre élu au Conseil d'Administration du CCAS.

André NAEGELEN en remplacement de Chantal REBEILLÉ-BORGELLA à la commission « Éducation et Petite Enfance ».

Le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

- D'APPROUVER ces adaptations au sein des instances

Voreppe, le 18 décembre 2012
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

